

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 décembre 2017

**Objet : RS - Approbation d'un avenant de prolongation à la convention établie avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie pour la mise à disposition de bus du Stac lors de missions de sécurité civile**

- date de convocation le 08 décembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 38

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar - Florence Vallin-Balas
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Sylvie Vuillermet
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Leysses</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Michel Dantin à Sylvie Koska - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Benoît Cerino - Philippe Gamen - Pierre Gerard - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Damien Regairaz

## **Bureau du 14 décembre 2017**

délibération n° 227-17

objet **RS - Approbation d'un avenant de prolongation à la convention établie avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie pour la mise à disposition de bus du Stac lors de missions de sécurité civile**

---

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle qu'une convention avait été établie en avril 2012 entre Chambéry métropole, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Savoie et le délégataire du réseau Stac afin d'autoriser la mise à disposition de bus du Stac lors de missions de sécurité civile réalisées par les sapeurs-pompiers.

Les bus mis à disposition n'accueillent aucune victime blessée mais permettent d'accueillir et d'évacuer par mesure de sécurité les personnes impliquées dans un sinistre.

Cette convention prendra fin le 31 décembre 2017. Il est donc proposé la signature d'un avenant de prolongation d'une année de cette convention, dans les mêmes conditions, afin de prendre en compte la date de fin du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de bus.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

**Vu** la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau les conventions de mise à disposition de biens meubles,

**Vu** la délibération n° 010-12 du Bureau du 3 janvier 2012 portant approbation d'une convention entre Chambéry métropole, le SDIS de la Savoie et Transdev Chambéry pour la mise à disposition de bus du Stac lors de missions de sécurité civile,

**Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** la signature d'un avenant de prolongation d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2018, de la convention entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges, le SDIS de la Savoie et Transdev Chambéry pour la mise à disposition de bus du Stac lors de missions de sécurité civile,

**Article 2 :** **autorise** le président, ou son représentant, à signer les documents à venir,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 227-17

Objet de l'acte : RS - Approbation d'un avenant de prolongation à la convention établie avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie pour la mise à disposition de bus du Stac lors de missions de sécurité civile

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 4 - Autres baux

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe : avenant de prolongation convention SDIS;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20398H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20398H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017